

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

16^{ème} Slalom Poursuite de Corcoué sur Logne

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO Maine Bretagne
Organise les 10 et 11 octobre 2026 avec le concours de Nantes Atlantique Sport Auto
un slalom dénommé : 16^{ème} Slalom Poursuite de Corcoué sur Logne
Cette compétition compte pour : le Championnat de La Ligue Bretagne Pays de la Loire, le Trophée ACO,
la Coupe de France des Slalom 2027
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne Pays de la Loire sous le numéro R45 en date
du 07/07/2026.

Organisateur technique

Nom : Nantes Atlantique Sport Auto
Adresse : 6 Impasse des Champs Verts 44120 VERTOU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

M Dominique JOUBERT..... Licence n°14860_____

Commissaires Sportifs : Mme Cathy CONDEMINE Licence n°56617_____

M Gérard TEXIER..... Licence n°18160_____

Directeur de Course : M Jean-Louis MINEUR Licence n°29169_____

Directeur de Course Adjoint : M Gilles MERLIOT Licence n°10396_____

Commissaires Techniques (1B au minimum) : M Bernard FOURNIERE Licence n°12823_____

M Alexis DOUX Licence n° 136072_____

Chargés des relations avec les concurrents : MME Jill DESCAMPS Licence n°187966_____

Chronométrateurs : M François VEZIE..... Licence n°205770_____

M Philippe NAUROY Licence n° 163037

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le mercredi 7 octobre à minuit

Publications de la liste des engagés : le vendredi 9 octobre ¹

Vérifications administratives : le samedi 10 octobre de 16h à 19h00 et
le dimanche 11 octobre de 7h30 à 9h00

Vérifications techniques : le samedi 10 octobre de 16h à 19h30 et
le dimanche 11 octobre de 7h30 à 9h15

Première réunion du collège : le samedi 10 octobre à 18h30 dans le bungalow
administratif

Affichage de la liste des concurrents admis à prendre part aux essais :
le dimanche 11 octobre à 9h45

Essais non chronométrés : le 11 octobre de 8h10 à 9h45 (1 seul passage par concurrent)

Essais chronométrés : le 11 octobre de 10h00 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents admis à prendre part à la course:
le dimanche 11 octobre à l'issue des essais

Course : le 11 octobre de 13h00 à 19h30 (3 manches si les conditions sont favorables)

Affichage des résultats provisoires : le 11 octobre 15 minutes après la fin de la dernière
manche

Parc fermé final (**obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office**)
au parc concurrent.

Remise des prix : le 11 octobre à partir de 19h30

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles
d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par
affichage.**

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

**Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches de courses prévues, sauf
cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires
Sportifs, sous peine de pénalité décidée par ce dernier.**

La Direction de Course se réserve le droit de supprimer éventuellement une manche de course
en fonction des conditions météorologiques.

Centre de secours : Pompiers Legé

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu au Parc concurrents à proximité des
box :

Voir ARTICLE 1.2 P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Trichet à St Colomban
Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60 Euros TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le
passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit après 9H15.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Selon le nombre d'engagés, si celui-ci est inférieur à 80, une quatrième manche pourra être effectuée et si les conditions météorologiques le permette.

Les concurrents seront informés lors des vérifications administratives.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au mercredi 7 octobre, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Jean-Jacques VALLET - ÉCURIE N.A.S.A.
6, impasse des champs verts Le Drouillet 44120 VERTOU
Tél 06 13 70 71 60
Mail : jeanjacquesvallet@wanadoo.fr

Droits d'engagement fixés à **cent dix Euros (110€)**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur Kennol Performance Oil et doublés en cas de refus de cette même publicité,
chèque libellé à l'ordre de l'ECURIE N.A.S.A

Les titres de participation TPRS Epreuves sont à saisir sur le site FFSA (rubriques Licences puis titre de participation) et à régler par le concurrent, et ce avant le jeudi 8 octobre à 20h00.

Tarif : 47€ Un mode opératoire est joint au présent règlement à la dernière page

Conditions : Insérer la copie recto verso du permis de conduire (sur le même scan) Insérer la copie du Certificat médical original de non contre-indication à la pratique du sport automobile (prendre le certificat de la FFSA) / Signature, Tampon et n° RPPS DU médecin obligatoires et lisibles (certificat de moins d'un an !).

Participation : ! Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Slalom du calendrier de la FFSA. Participation uniquement aux groupes : F2000 - N - FN - A-FA - GT de série - Loisir - VHC (hors voitures ouvertes) - Classic (hors voitures ouvertes) - Fol'car. (voir guide des licences page 53)

Si 4 jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

FORFAIT

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit envoyé par lettre ou mail **24 heures** avant le début du meeting

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises, est fixé à 110 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir, Fol'Car, VHC.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

- Publicité optionnelle Kennol Performance Oil

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1 P : PARCOURS

L'épreuve se déroulera à : CORCOUÉ SUR LOGNE (44) sur la piste de karting de CORCOUÉ WESTMECA PARK.

La longueur est de 1400 mètres (1 tour 3/4 de piste)

6.2 P : ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera depuis le parc concurrent.

6.3 P : FILE DE DÉPART

Une file d'attente matérialisée dans le parc concurrent.

6.5 P : PARC CONCURRENT

Le parc concurrent est situé sur le parking de la piste WEST MECA PARK.

6.6 P : PARC FERMÉ FINAL

Véhicule non chargé sur son emplacement concurrent.

6.7 P : TABLEAUX D'AFFICHAGE

Durant toute la manifestation (du 10 octobre à 16h au 11 octobre à 20h), un tableau d'affichage sera installé au parc concurrent près de la piste de karting, et des bungalows administratifs.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 P : PERMANENCE

Durant toute la manifestation (du 10 octobre à 16h au 11 octobre à 20h), une permanence se tiendra au parc concurrent près de la piste de karting dans le bungalow administratif.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Téléphone permanence n° 0613707160

Centre de secours le plus proche : Pompiers de Legé

Lieu : Legé

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3 P : COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Elle se déroulera en 3 manches ou plus, chronométrage fédéral au 1/100ème de seconde.

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre de passage des groupes suivant : LOISIRS, Fol'Car,VHC,F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, GT, CM/CNF/CN, D/E

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc. Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc.

Ils retireront leur casque AVANT d'entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- ☐ Quille de point de corde renversée ou déplacée = 2 secondes
- ☐ Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes
- ☐ Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 10 secondes
- ☐ Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte
- ☐ Non-respect des limites de la piste = 2 secondes
- ☐ Ordre de passage non respecté dans la manche = 2 secondes

Le concurrent forfait doit se présenter aux commissaires techniques.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés au Parc concurrents à la fin de l'épreuve et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général SCRATCH SERIE A
- 1 classement général SCRATCH SERIE B
- 1 classement par GROUPES
- 1 classement par CLASSES
- 1 classement Loisirs
- 1 classement Fol'Car
- 1 classement VHC

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

Les voitures des groupes Loisir, Fol'Car, VHC ne marqueront pas de points à la Coupe de France des Slaloms. Un classement séparé sera établi à l'issue de la compétition (les voitures de ces groupes n'apparaîtront pas au classement général).

10.1P. TROPHEES

Les Trophées **KENNOL PERFORMANCE OIL** seront attribués dans les mêmes conditions que pour les classements.

- classement général série A : un Trophée aux 3 premiers
- classement général série B : un Trophée aux 3 premiers
- classement par groupe : un Trophée au premier
- classement par classe : un Trophée au premier
- classement féminin : un Trophée à la première
- classement Les Lycées dans la Course :
 - un Trophée au 1^{er} pilote masculin
 - un Trophée à la 1^{ère} féminine
- classement Loisir : un Trophée par Classe
- classement VHC : un Trophée
- classement Fol'Car : un Trophée
-

N.B. : Les trophées ne sont pas cumulables.

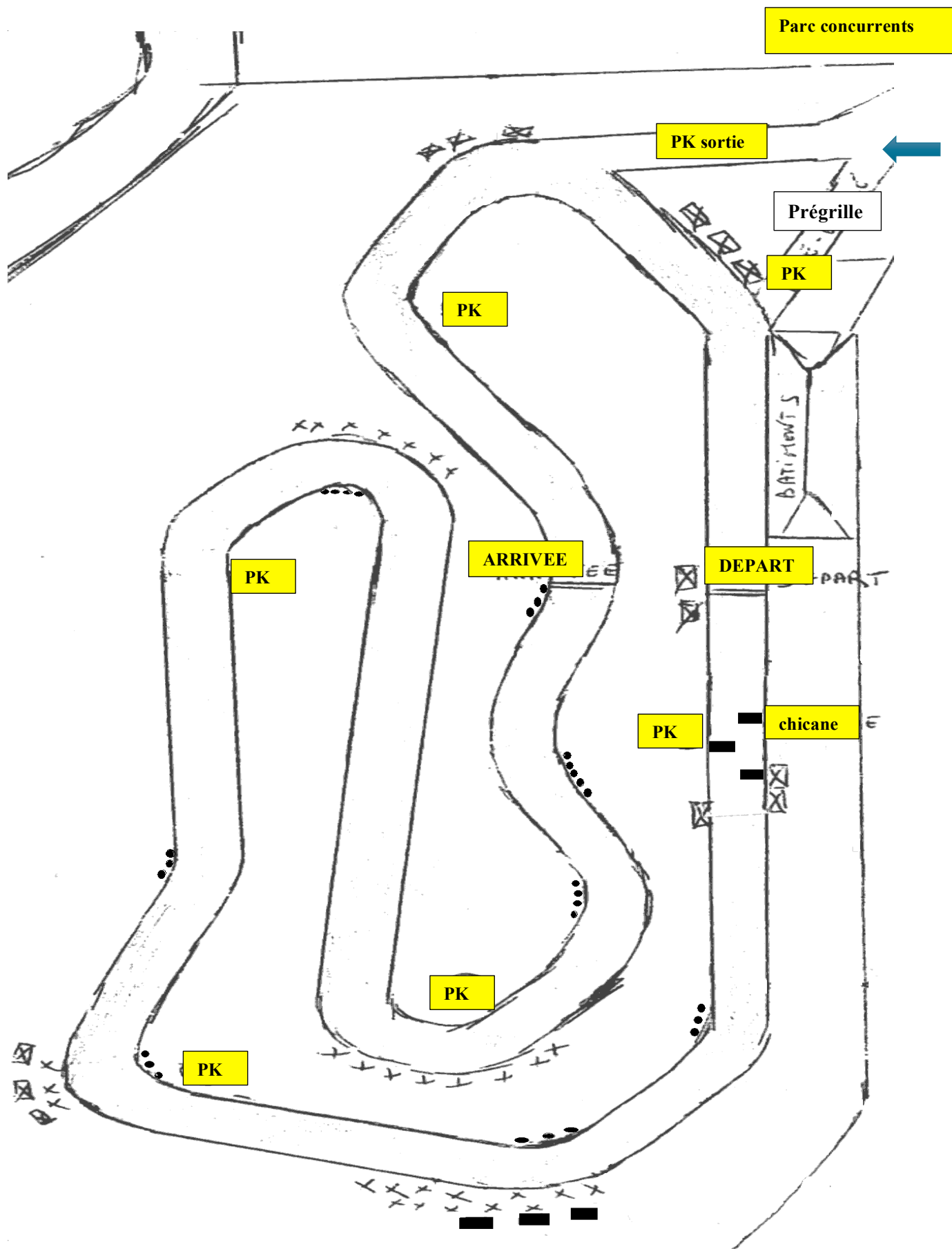
10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Devant le camion ACO

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Elle aura lieu au parc concurrent (structure ACO) le 11 octobre à partir de 19h30

PLAN DU CIRCUIT



**TITRES DE
PARTICIPATION**

SAISIR SON TP

Les titres de participations doivent être saisis sur le site FFSA et réglés en ligne par le concurrent.

Avant le jeudi précédent l'épreuve avant 20h00

Aller sur : www.ffsa.org

- 1) Si déjà licencié : (vous avez déjà pris dans le passé, une licence ou un TP)
Sur votre espace licencié : saisir identifiant (n° licence) et mot de passe= accès saisie du TP
- 2) Pas encore d'identifiant : Cliquer sur nouveau licencié.

Entrer les données :

- Nom, prénom, date de naissance, etc puis soumettre
- Coordonnées téléphonique, adresses mail et postale (obligatoires et importantes)
Cochez attestations et autorisations puis suivant

Vous avez ensuite accès à la saisie de TP

Saisie du TP :

Nouveau Titre de participation

- Confirmer vos informations puis continuer
- Choix de la discipline (non définie, circuit, terre, VHC, rallye, montagne ...)
- Ecran "Choix de l'épreuve" **pour faire simple** cliquer sur le département de l'épreuve
- confirmer le titre de participation affiché puis actualiser le panier
- Valider le TP puis suivant puis continuer
- Renseigner les données permis de conduire (intégrer le scan pdf **recto-verso** du permis)
- Si licencié mineur : joindre une Pièce d'identité et livret de famille (**pages parents & enfant**)
- Intégrer le certificat médical bien renseigné (**auparavant scanné** pdf)
- Cocher les cases de l'Assurance (facultative) puis finaliser la demande
- Passer au paiement par carte bancaire
- Vous pourrez constater sur votre espace Licencié l'état d'avancement du TP
Jaune : en cours Bleu : validé

**** Lorsque le club (l'ASA association sport. Automobile) aura validé votre TP (affiché Bleu)**

- Vous pourrez en cliquant sur titre de participation et l'obtenir en format papier ou PDF

Pour tout souci :

Contactez le Club sur lequel vous avez pris le TP (ici l'ASA Maine Bretagne par mail)

Mail : asa.maine.bretagne@lemans.org ou Tel : 02 43 40 25 39 (renvoi vers mobile du Secrétaire)

ou

En cas d'urgence seulement :

Contactez la FFSA service Licences : service.licences@ffsa.org